

Délibération N° 2018-83

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 19 octobre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** la convention portant création, organisation et fonctionnement de la bibliothèque inter-établissements Diderot de Lyon, et notamment son article 8 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération 2013-112 en date du 28 octobre 2013 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'université Lyon 2 au Conseil documentaire de la BIE Diderot ;
- Vu** la délibération 2018-70 en date du 1^{er} octobre 2018 portant approbation de la désignation des représentants des enseignants-chercheurs et enseignants au sein du Conseil documentaire de la BIE Diderot,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de la désignation d'un.e représentant.e des étudiant.es au sein du Conseil documentaire de la BIE Diderot.

Monsieur Loïc BIDAULT, membre du collège des usager.es du Conseil d'administration, propose sa candidature en tant que représentant de l'établissement au sein du Conseil documentaire de la B.I.E. Diderot.

Membres en exercice du collège des usagers : 4
Présent et représenté : 1

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres du collège des usagers.

Fait à Lyon, le 22 octobre 2018
La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER

ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADEMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.